N° 312. Lundi 29 et Mardi 30 Decembre 1845. 16me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an. .	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht* (*Noordzijde*).

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franco de port*.

LA HAYE, 29 Décembre.

Nous avons annoncé avant-hier, d'après le *Journal de Commerce d'Anvers*, que le gouvernement belge avait prolongé la concession par laquelle la Hollande peut introduire annuellement en Belgique 7 millions de kilogrammes de café et 180 mille kilogrammes de tabac, au droit réduit. Jusqu'à présent rien n'est venu confirmer cette nouvelle; et à en juger par la polémique violente qui s'est établie à ce sujet entre les journaux d'Anvers et de Liége, il paraît au contraire que rien n'est encore décidé du côté du gouvernement belge.

Nous avions peut-être besoin de cette nouvelle de cette prolongation, donnée par le journal d'Anvers, si le même jour nous n'avions trouvé dans le *Journal de Bruxelles*, qui, nous le croyons, puise ses nouvelles à de bonnes sources, un article dans lequel nous lisions d'abord ce qui suit, en réponse à un journal belge qui prétendait que le maintien même provisoire de la concession avait été soumis à des conditions que le gouvernement néerlandais n'avait pas remplies :

« Il n'est pas exact de dire que le gouvernement des Pays-Bas ait manqué aux conditions qu'il devait remplir pour conserver l'exception de la loi du 21 juillet. Le soutenir, ce serait entamer une affaire fort grave par elle-même par le petit côté, c'est-à-dire par celui de la chicane. La Hollande a modifié son tarif, c'est vrai; mais, ainsi que nous l'avons déjà démontré, elle l'a modifié de manière à nous conserver le *statu quo*, c'est-à-dire en nous rendant d'une part, ce qu'elle nous ôtait de l'autre. »

Ce langage est parfaitement conforme à ce que nous avons dit dans notre numéro du 1er août dernier, lorsqu'il s'agissait de la prorogation de ladite concession. Nous avons démontré, le tarif à la main, que précisément les principaux articles d'importation de la Belgique ont été maintenus dans le tarif. Qui plus est, le *Journal de Bruxelles* est obligé d'avouer lui-même que les faits ont prouvé que notre nouveau tarif n'a pas rompu l'équilibre naturel de la Belgique.

« Eh bien, dit le *Journal de Bruxelles*, dans son numéro du 25 de ce mois, aujourd'hui les faits ont parlé, et leur langage justifie complétement nos assertions. Loin de diminuer, nos exportations en Hollande ont augmenté cette année, et chose remarquable! ce sont les articles qu'on disait le plus sensiblement frappés par le nouveau tarif, qui ont eu la part la plus considérable à cet accroissement. Ainsi, les glaces et les porcelaines qui, selon certains journaux, devaient disparaître presque entièrement, ont été, cette année, vendus en plus grande quantité sur le marché hollandais que pendant aucune des années précédentes. L'exportation des premiers a été, en dix mois, aussi considérable que pendant les douze mois de l'année dernière, et celle des secondes atteignait également, au mois de novembre, le chiffre de toute l'année 1844. »

« On peut, au reste, en dire autant de la plupart des fabricats qui forment nos principaux placements sur le marché hollandais : nos armes, nos livres, nos tissus de coton, nos draps, nos tissus de lin, notre houille, etc., s'y sont vendus en plus grande quantité dans les cours des dix premiers mois de cette année, que pendant les douze mois de l'année précédente. Il n'y a que quatre articles qui fassent exception, ce sont la fonte ouvrée, les ouvrages en fer battu, certains tissus de laine et le zinc laminé : encore est-il à remarquer que pour deux de ces produits, nos ventes ont dépassé les chiffres de 1843, et que pour les deux autres la différence est insignifiante. »

« Ces données, dont nous pouvons garantir la parfaite exactitude, prouvent combien nous avions raison lorsque nous disions que les modifications introduites dans le tarif hollandais ne pouvaient nuire au débit de nos produits. Nous les publions, non pas parce que nous voulons pousser notre gouvernement à maintenir les concessions faites à la Hollande, mais parce qu'avant tout il faut être juste et vrai. »

Tout cela se trouve écrit dans le *Journal de Bruxelles* du 25 décembre. Aujourd'hui ce journal change d'avis. Écoutons le langage qu'il tient dans son numéro du 28 de ce mois, c'est-à-dire trois jours après la publication de l'article dont nous venons de citer des passages :

« S'il y a un pays au monde, dit le *Journal de Bruxelles*, auquel nous ne devions pas accorder de faveur sans retour équitable, c'est bien celui-là. La Hollande, par ses tergiversations, nous a fait perdre des millions; elle a mis notre commerce à deux doigts de sa ruine, décimé notre marine, porté les coups les plus fâcheux à nos principales industries. Avouons-le : s'il nous est permis, au moyen de certains bons procédés, de prouver à un voisin qui a fait tout cela, que nous sommes disposés à traiter avec lui à l'amiable, sans morgue pour l'avenir, sans ressentiment pour le passé, il n'en est pas moins vrai que nous ne saurions aller loin dans cette voie sans compromettre notre dignité et le respect que nous nous devons à nous-mêmes. Ouvrir le premier le chemin des concessions réciproques, très-bien; mais persévérer à y marcher seul, non; ce serait une faiblesse et, qui pis est, une faute et un danger. »

Ce n'est pas encore tout, ce même *Journal de Bruxelles* qui, il y a quatre mois à peine, lorsque les journaux belges faisaient un reproche à notre gouvernement d'avoir accordé à la France des faveurs auxquelles la Belgique ne participe pas, paraissait fort bien comprendre que notre traité avec la France a été conclu en 1840, par conséquent antérieurement à notre traité avec la Belgique, est aujourd'hui d'un avis contraire, car il dit dans son numéro d'hier :

« Tandis que par suite du traité conclu avec la France, on accordait des privilèges à certains produits de ce pays, on semblait mettre une espèce d'affectation à hausser sans motif les droits qui pesaient sur les produits similaires d'autres nations : les glaces notamment sont dans cette catégorie. »

De contradictions en contradictions il est tout naturel que l'on tombe dans les exagérations, et partant dans les erreurs. Aussi ne pouvons-nous guère nous étonner de voir le *Journal de Bruxelles* dire que 7 millions de kilogrammes de café forment la cargaison de retour de VINGT NAVIRES.

On serait presque tenté de ne pas en croire ses propres yeux en présence de pareils faits; mais veut-on maintenant savoir sur quoi se base le revirement de bord du *Journal de Bruxelles*? SUR UNE LETTRE D'UN DE SES ABONNÉS! Quoi, des faits reposant sur des statistiques et des données dont vous garantissiez hier l'authenticité, ne sont plus aujourd'hui qu'un mensonge, parce qu'un de vos abonnés dit avoir payé en Hollande dix fois le même droit qu'il paie à l'entrée en Belgique, pour *l'acide stéarique* venant d'Amsterdam. Vous oubliez toutefois que les imprimés, les livres cartonnés et reliés ont été diminués de 50 p. c. à l'entrée; les boulets de canon, de 50 p. c.; que les tissus de laine dont les droits d'entrée variaient de 40 à 150 fl. les 100 livres suivant l'ancien tarif, ne sont plus soumis qu'à 30, 34 et 45 florins; que le zinc brut et laminé, ainsi qu'une infinité d'autres articles d'importation de la Belgique, ont subi une forte diminution à l'entrée, pour ne vous rappeler que l'*acide stéarique* est plus fortement imposé en Hollande qu'en Belgique!

Heureusement que les négociations se font de gouvernement à gouvernement et non de journaliste à journaliste!

Le *Journal Officiel* publie un arrêté royal, en date du 27 novembre, lequel, dans le but de faciliter l'affranchissement des lettres chargées de valeurs expédiées par la poste, contient les dispositions suivantes :

Art. 1er. L'obligation d'affranchir les lettres destinées pour les pays étrangers, lorsqu'on les fait enregister au bureau de poste au lieu du départ, et de payer double port, cesse d'exister à partir du 1er janvier prochain.

Art. 2. Les lettres, enregistrées aux bureaux de poste et destinées pour les pays étrangers, seront soumises dorénavant aux deux espèces suivantes de payement :

a. Le port ordinaire, calculé d'après la distance et le poids de la lettre, suivant les tarifs suivis dans les bureaux de poste;

b. Un droit fixe d'enregistrement de *dix cents* pour chaque lettre ou paquet, quel qu'en soit le poids ou le lieu de destination de la lettre ou du paquet.

Art. 3. Le port ordinaire, désigné à l'article précédent sous la lettre *a*, peut être acquitté par l'expéditeur, à son choix, ou laissé à la charge du destinataire pour lequel la lettre est destinée.

Le droit d'enregistrement indiqué sous la lettre *b* doit être acquitté par l'expéditeur de la lettre ou du paquet, au bureau du départ.

Art. 4. Les dispositions du présent arrêté relatives à l'échange des lettres pour les pays étrangers, ne seront applicables qu'autant qu'elles pourront être mises en harmonie avec les conventions arrêtées avec les bureaux des postes étrangères. Le ministre des finances fera parvenir aux employés des postes du royaume les instructions nécessaires à ce sujet.

Art. 5. Notre ministre des finances est chargé de tenir la main de simplifier autant que possible le mode d'enregistrement aux bureaux de poste des lettres à expédier, et de prendre toutes mesures nécessaires pour la sûreté et l'arrivée à parfaite destination des lettres ou paquets expédiés.

Par arrêté royal du 20 décembre, le Roi a accordé à M. A. W. E. H. [illegible], dernièrement envoyé de S. M. près la cour de Sardaigne, démission honorable de ses fonctions, en le remerciant de ses nombreux, actifs et fidèles services, et en lui accordant la pension réservée à son grade.

Le Roi a fait parvenir une somme de 2,000 florins aux communes de Baarn et Soest, pour servir à procurer du travail à la classe ouvrière pendant l'hiver.

Vendredi dernier est mort en cette ville, M. le baron Jan Boetselaar van Dubbeldam, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, chambellan du Roi, et membre de l'ordre équestre de cette province.

Feuilleton du Journal de La Haye. 30 Déc. 1845.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.[1]

XIX.

Le crédit illimité.

Le lendemain, vers deux heures de l'après-midi, une calèche attelée de deux magnifiques chevaux anglais s'arrêta devant la porte de Monte-Christo; un homme vêtu d'un habit bleu à boutons de soie de même couleur, d'un gilet blanc sillonné par une énorme chaîne d'or et d'un pantalon de couleur noisette, coiffé de cheveux si noirs et descendant si bas sur les sourcils, que l'on eût pu hésiter à les croire naturels, tant ils semblaient peu en harmonie avec les rides inférieures qu'ils ne parvenaient point à cacher; un homme enfin de cinquante à cinquante-cinq ans et qui cherchait à en paraître quarante, passa sa tête par la portière d'un coupé sur le panneau duquel était peinte une couronne de baron, et envoya son groom demander au concierge si le comte de Monte-Christo était chez lui.

En attendant, cet homme considérait avec une attention si minutieuse, qu'elle devenait presque impertinente, l'extérieur de la maison, ce que l'on pouvait distinguer du jardin, et la livrée de quelques domestiques que l'on pouvait apercevoir allant et venant. L'œil de cet homme était vif, mais plutôt étincelant que spirituel. Ses lèvres étaient si minces, qu'au lieu de saillir en dehors [illegible] dans la bouche; enfin la largeur et la proéminence des pommettes, [illegible] faillible astuce, la dépression du front, le renflement de l'occiput [illegible] beaucoup de larges oreilles des moins aristocratiques, sont à la [illegible] pour tout physionomiste un caractère presque repoussant par ses chevaux [illegible] personnage, fort recommandable aux yeux du vulgaire [illegible] le ruban rouge qui [illegible] ques, l'énorme diamant qu'il portait à sa chemise et [illegible] d'une boutonnière à l'autre de son habit.

Le groom frappa au [illegible] du concierge, et demanda :

— C'est ici que [illegible] ure M. le comte de Monte-Christo?

consulta Ali du regard.

Ali fit un signe négatif.

— Mais? demanda le groom.

— Mais Son Excellence n'est [illegible] ble, répondit le concierge.

— En ce cas, voici la carte de [illegible] maître : M. le comte Danglars. Vous la remettrez au comte de Monte-Christo [illegible] Vous lui direz qu'en allant à la chambre mon maître s'est détourné pour avoir [illegible] honneur de le voir.

— Je ne parle pas à Son Excellence, dit le concierge : le valet de chambre fera la commission.

Le groom retourna vers la voiture.

— Eh bien? demanda Danglars.

L'enfant, assez honteux de la leçon qu'il avait reçue, apporta à son maître la réponse qu'il avait reçue du concierge.

— Oh! fit celui-ci, c'est donc un prince que ce monsieur, qu'on l'appelle Excellence, et qu'il n'y a que son valet de chambre qui ait le droit de lui parler; n'importe, puisqu'il a un crédit sur moi, il faudra bien que je le voie quand il voudra de l'argent.

Et Danglars se rejeta dans le fond de sa voiture en criant au cocher de manière à ce qu'on pût l'entendre de l'autre côté de la route :

— A la chambre des députés!

Au travers d'une jalousie de son pavillon, Monte-Christo, prévenu à temps, avait vu le baron et l'avait étudié à l'aide d'une excellente lorgnette avec non moins d'attention que M. Danglars en avait mis lui-même à analyser la maison, le jardin et les livrées.

— Décidément, fit-il avec un geste de dégoût et en faisant rentrer les tuyaux de sa lunette dans leur fourreau d'ivoire, décidément c'est une laide créature que cet homme; comment, dès la première fois qu'on le voit, ne reconnaît-on pas le serpent au front aplati, le vautour au crâne bombé et la buse au bec tranchant!

— Ali! cria-t-il; puis il frappa un coup sur le timbre de cuivre. Ali parut. Appelez Bertuccio, dit-il.

Au même moment Bertuccio entra.

— Votre Excellence me faisait demander? dit l'intendant.

— Oui, monsieur, dit le comte. Avez-vous vu les chevaux qui viennent de s'arrêter devant ma porte?

— Certainement, Excellence, ils sont même fort beaux.

— Comment se fait-il, dit Monte-Christo en fronçant le sourcil, quand je vous ai demandé les deux plus beaux chevaux de Paris, qu'il y ait à Paris deux autres chevaux aussi beaux que les miens, et que ces chevaux ne soient pas dans mes écuries.

Au froncement de sourcils et à l'intonation sévère de cette voix, Ali baissa la tête et pâlit.

— Ce n'est pas ta faute, bon Ali, dit en arabe le comte avec une douceur qu'on n'aurait pas cru pouvoir rencontrer ni dans sa voix ni sur son visage, tu ne te connais pas en chevaux anglais, toi.

La sérénité reparut sur les traits d'Ali.

— Monsieur le comte, dit Bertuccio, les chevaux dont vous me parlez n'étaient pas à vendre.

Monte-Christo haussa les épaules.

— Sachez, monsieur l'intendant, dit-il, que tout est toujours à vendre pour qui sait y mettre le prix.

— M. Danglars les a payés seize mille francs, monsieur le comte.

— Eh bien! il fallait lui en offrir trente-deux mille; il est banquier, et un banquier ne manque jamais une occasion de doubler son capital.

— Monsieur le comte parle-t-il sérieusement? demanda Bertuccio.

Monte-Christo regarda l'intendant en homme étonné qu'on ose lui faire une question.

— Ce soir, dit-il, j'ai une visite à rendre; je veux que ces deux chevaux soient attelés à ma voiture avec un harnais neuf.

Bertuccio se retira en saluant; près de la porte, il s'arrêta :

— A quelle heure, dit-il, Son Excellence compte-t-elle faire cette visite?

— A cinq heures, dit Monte-Christo.

— Je ferai observer à Votre Excellence qu'il est deux heures, hasarda l'intendant.

— Je le sais, se contenta de répondre Monte-Christo, puis il retourna vers Ali :

— Faites passer tous les chevaux devant madame, dit-il, qu'elle choisisse l'attelage qui lui conviendra le mieux, et qu'elle fasse dire si elle veut dîner avec moi: Dans ce cas on servira chez elle, allez; en descendant, vous m'enverrez le valet de chambre.

Ali venait de disparaître à peine, que le valet de chambre entra à son tour.

— Monsieur Baptistin, dit le comte, depuis un an vous êtes à mon service; c'est le temps d'épreuve que j'impose d'ordinaire à mes gens : vous me convenez.

Baptistin s'inclina.

— Reste à savoir si je vous conviens.

— Oh! monsieur le comte! se hâta de dire Baptistin.

— Ecoutez jusqu'au bout, reprit le comte. Vous gagnez par an quinze cents francs, c'est-à-dire, les appointements d'un brave et brave officier qui risque tous les jours sa vie; vous avez une table telle que beaucoup de chefs de bureau, malheureux serviteurs infiniment plus occupés que vous, en désirent une pareille. Domestique, vous avez vous-même des domestiques qui ont soin de votre linge et de vos effets. Outre vos quinze cents francs de gages, vous me volez sur les achats que vous faites pour ma toilette à peu près quinze cents autres francs par an.

— Oh! Excellence.

— Je ne m'en plains pas, monsieur Baptistin, c'est raisonnable; cependant je désire que cela s'arrête là. Vous ne retrouveriez donc nulle part un poste pareil à celui que votre bonne fortune vous a donné. Je ne querelle jamais mes gens, je ne jure jamais, je ne me mets jamais en colère, je pardonne toujours une erreur, jamais une négligence ou un oubli. Mes ordres sont d'ordinaire courts, mais clairs et précis; j'aime mieux les répéter deux fois et même à trois, que de les voir mal interprétés. Je suis assez riche pour savoir tout ce que je veux savoir, et je suis fort curieux, comme on le voit. Si j'apprenais donc que vous avez parlé de moi en bien ou en mal, commenté mes actions, surveillé ma conduite, vous sortiriez de chez moi à l'instant même. Je n'avertis jamais mes domestiques qu'une fois, vous voilà averti, allez! Baptistin s'inclina et fit trois ou quatre pas pour se retirer.

— A propos, reprit le comte, j'oubliais de vous dire que chaque année je place une certaine somme sur la tête de mes gens. Ceux que je renvoie perdent nécessairement cet argent, qui profite à ceux qui restent et qui y auront droit après ma mort. Voilà pourquoi vous êtes chez moi; votre fortune est commencée, continuez-la.

Cette allocution, faite [illegible] Ali qui demeurait impassible, attendu qu'il n'entendait pas un mot de français, produisit sur M. Baptistin un effet que comprendront tous ceux qui ont quelque peu étudié la physiologie du domestique français.

— Je tâcherai de me conformer en tous points aux désirs de Votre Excellence, dit-il; désormais je me modellerai sur M. Ali.

— Oh! pas du tout, dit le comte avec une froideur de marbre. Ali a beaucoup de défauts mêlés à ses qualités; ne prenez donc pas exemple sur lui, car Ali est une exception; il n'a pas de gages, car il n'est pas un domestique; c'est mon esclave, c'est mon chien; s'il manquait à son devoir, je ne le chasserais pas, lui, je le tuerais.

(1) Voir le *Journal de La Haye*, d'hier.

On lit dans le *Moniteur Universel* du 27 décembre, que le général baron Fagel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi près la cour de France, a remis le 25 de ce mois à S. M. le roi des Français, en audience particulière, une lettre de son souverain en réponse aux notifications de naissance de LL. AA. RR. le duc de Penthièvre et le prince de Condé.

Le brillant succès obtenu par les enfants Nassart au dernier concert à la salle *Diligentiâ*, et le plaisir que chacun avait éprouvé à les entendre, nous avaient fait émettre le désir qu'ils donnassent, avant de partir pour Amsterdam, une seconde soirée musicale, afin qu'une nouvelle audition augmentât encore le nombre des admirateurs de leur talent. Nous nous empressons d'annoncer que cette soirée aura lieu dimanche prochain, 4 janvier, à la salle *Diligentiâ*. Nous présageons à ces jeunes enfants de nouveaux succès et le concours empressé du public.

Les journaux français, allemands et anglais ont longtemps entretenu leurs lecteurs d'un événement qui nous a paru tellement exagéré que nous nous sommes abstenus d'en parler. Il s'agissait de tortures que l'on aurait fait endurer aux religieuses du couvent de Minsk en Russie. Nous avons tout lieu de nous applaudir de notre réserve, car nous voyons dans une correspondance de Varsovie du 15 de ce mois, que toute cette histoire était inventée à plaisir. Voici cette correspondance :

« De retour à Varsovie après une excursion dans mon pays natal et chéri, je me suis remis, selon mon habitude, à la lecture des journaux ; vieux militaire invalide, j'aime à suivre les événements qui se passent en Europe et à causer politique avec quelques anciens compagnons d'armes, qui, comme moi, ont vu la grandeur et aussi, hélas! le désastre de Napoléon. J'ai passé 60 ans, et je suis forcé de dire que jamais nos bulletins les plus exagérés (et Dieu sait comment on les écrivait de notre temps) n'ont contenu des mensonges aussi grossiers que ceux jetés aujourd'hui à la tête. Tous les journaux allemands et français s'évertuent à dépeindre, sous les couleurs les plus sombres, le soi-disant martyre de la soi-disant supérieure des religieuses basiliennes de Minsk, Irena Macrina Mietchyslawska ; MM. Gaume frères, libraires à Paris, ont même imprimé un gros volume sur ce martyre tant prôné. La dame Mietchyslawska s'est présentée au saint-père, et, ne sachant que le polonais, s'est servie du père Rytlo comme interprète. Or, ce père Rytlo est Lithuanien, ainsi que l'indique son nom. Comment n'a-t-il pas su pénétrer le mystère de la comédie jouée devant le pape, et, à son défaut, comment ne s'est-il pas trouvé parmi l'émigration polonaise quelque honnête enfant de la Lithuanie qui, se souvenant de la maxime de nos pères : *Vitam impendere vero*, ait démasqué l'imposture de cette Mietchyslawska, misérable instrument entre les mains de misérables intrigants! La religion catholique, si belle, si sacrée, a-t-elle besoin de ces fraudes qu'on est convenu d'appeler pieuses, pour briller de tout son éclat? n'est-ce pas la compromettre que de la faire servir de prétexte à quelque honteuse spéculation de journalisme ou de librairie, que de couvrir de son nom la vente scandaleuse de brochures où sont entassés le mensonge et la calomnie? Voilà ce que le père Rytlo aurait dû considérer avant d'induire le Saint-père dans une erreur aussi grave, avant de tromper la religion du chef de l'église. Mais hélas, le père Rytlo est jésuite!...

» Il faut donc le dire, et 500 signatures d'habitants de la province de Minsk sont prêtes à le confirmer : 1° Jamais depuis que Minsk existe, il n'y a eu dans cette ville de couvent de religieuses basiliennes ; 2° le nom de Mietchyslawska n'a jamais existé en Lithuanie, nous en appelons à tous ceux qui connaissent un peu ce pays. Ces noms de Mietchyslawski, Boleslawski, Przybyslawski, Bonifacy, appartiennent tous de la grande Pologne et notamment de la province de Posen. Toutefois de la vérité, de la religion, dont donc nécessairement on conclure que l'histoire des basiliennes de Minsk est d'invention posnanienne, invention qui ne peut abuser que des ignorants. Mais tôt ou tard, la vérité se fait jour, et la honte du mensonge retombe sur ceux qui l'ont inventé.

Voilà, M. le rédacteur, ce que mon amour pour la vérité et mon dévoûment pour la religion m'obligent à vous faire savoir, vous priant d'insérer cette réfutation dans un de vos prochains numéros. »

Affaires de France

OUVERTURE DE LA SESSION DE 1846.

Aujourd'hui samedi, 27 décembre, en conformité de l'ordre royal du 19 novembre dernier pour la convocation des chambres, la session législative de 1846 a été ouverte par le roi, en personne, selon le cérémonial accoutumé. Depuis les dernières élections générales, faites en juillet 1842, cette session devient la la quatrième. Comme aux solennités précédentes, la salle des conférences avait été disposée à l'intérieur pour y recevoir S. M. et son auguste famille ; la tribune diplomatique était entièrement occupée par MM. les ambassadeurs, ministres et envoyés des diverses puissances, et les tribunes publiques garnies de monde, les dames placées au premier rang. A une heure, le canon des Invalides s'est fait entendre et le roi est parti du palais des Tuileries, accompagné des princes ses fils et entouré de maréchaux de France, de lieutenants et d'officiers généraux, d'aides-de-camp et d'officiers d'ordonnance, que précédaient et suivaient des détachements de cavalerie de l'armée et de la garde nationale. La reine et la famille royale avaient précédé le roi de quelques instants. Depuis le palais des Tuileries jusqu'à la chambre des députés, la haie était formée d'un côté par des détachements de diverses légions de la garde nationale de la Seine ; de l'autre, par la troupe de ligne. L'arrivée du roi au palais de la chambre des députés a été annoncée par une salve d'artillerie. S. M. a été reçue à l'entrée du péristyle par les grandes députations de la chambre des pairs et de la chambre des députés. Le roi, en entrant dans la salle des séances, a été accueilli par de vives acclamations ; il a pris place sur le trône, et, après avoir salué l'assemblée et dit à MM. les pairs et à MM. les députés de s'asseoir, a prononcé, assis et couvert, le discours suivant :

« Messieurs les pairs, messieurs les députés,

» En vous réunissant autour de moi, je suis heureux de penser que nous pouvons nous féliciter ensemble de l'état général de notre patrie. J'ai la confiance que l'accord des pouvoirs de l'état et le maintien de notre politique, l'ordre et de conservation assureront de plus en plus le développement régulier de nos institutions et le progrès de la prospérité nationale.

» Mon gouvernement s'est appliqué à poursuivre l'exécution des grands travaux que vous avez votés. Les mesures nécessaires pour les conduire à leur terme vous seront proposées. Nous aurons ainsi, en peu d'années, donné à la France, d'une part, de puissantes garanties de sécurité, de l'autre, les moyens de déployer son activité féconde, et de répandre le bien-être dans toutes les parties de notre territoire et dans toutes les classes de la population ; et en même temps que ces importants résultats ont été atteints, la situation de nos finances est devenue de jour en jour plus satisfaisante.

» Les lois de finances et diverses lois qui ont pour objet d'introduire dans l'administration des améliorations importantes, vous seront incessamment présentées.

» Je continue à recevoir de toutes les puissances étrangères des assurances pacifiques et amicales. J'espère que la politique qui a maintenu la paix générale, à travers tant d'orages, honorera un jour la mémoire de mon règne.

» L'amitié qui m'unit à la reine de la Grande-Bretagne, et que récemment encore elle m'a si affectueusement témoignée, et la confiance mutuelle de nos deux gouvernements ont heureusement assuré les bonnes et intimes relations des deux Etats. La convention conclue entre nous, pour mettre un terme à l'odieux trafic des esclaves, reçoit en ce moment son exécution. Ainsi, par la coopération cordiale des forces maritimes des deux Etats, la traite sera efficacement réprimée, et en même temps notre commerce sera replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon.

» J'ai lieu d'espérer que l'action commune de la France et de l'Angleterre amènera, sur les rives de la Plata, le rétablissement des relations commerciales, régulières et pacifiques, unique but de nos efforts.

» Des événements que je déplore, mais qui ont fait éclater de nouveau l'héroïsme de nos soldats, ont troublé nos possessions d'Afrique. J'ai pris des mesures promptes pour que la domination de la France y conservât partout la force et l'ascendant qui lui appartiennent

» Avec l'aide du temps, notre persévérance énergique fondera la sécu et la prospérité de l'Algérie.

» Messieurs, vous m'avez donné votre loyal concours dans la grande difficile tâche que le vœu national m'a appelé à remplir. La Providence béni nos efforts. Elle m'accorde aussi dans ma famille de précieuses con lations. Partout où ils ont paru, mes fils, j'en ai la confiance, ont po dignement le nom de la France. Mes petits-fils croissent en nombre grandissent sous mes yeux. Mon vœu le plus cher et mon plus doux espo c'est que par notre dévouement à la France, par notre zèle à la bien serv son affection nous soit assurée et l'intime union de ma famille et de patrie à jamais affermie. »

Ce discours a été suivi des cris répétés de vive le roi ! MM. l pairs nouvellement nommés et MM. les députés nouvellem élus ont été admis à prêter serment entre les mains de S. M. Puis, M. le garde-des-sceaux a déclaré, au nom du roi, ouvert pour 1846, la session annuelle des chambres.

Le roi s'est ensuite levé, a salué l'assemblée, et s'est reti avec les princes, reconduit par les grandes députations d deux chambres. — Des acclamations réitérées ont salué le d part de LL. MM. et de LL. AA. RR, qui, partout sur leur pa sage, ont recueilli des témoignages de sympathie.

Les journaux de l'opposition annoncent que M. Dufaure se cette année le candidat de la gauche et du centre gauche pot la présidence de la chambre. M. Dupin ne se présente pas. parti conservateur, de son côté, réunira toutes ses voix sur M Sauzet. Le débat sera donc engagé nettement dès le premi jour, et les deux partis pourront se compter.

Sans doute, fait remarquer le *Journal des Débats*, M. Dufaure c d'une nuance bien adoucie ; le candidat naturel de la gauch eût été M. Odilon Barrot ; et s'il est vrai, comme un journal l dit ce matin, qu'une alliance étroite et indissoluble doive dé sormais exister entre les deux grandes fractions de l'opposition, la ligue aurait pu essayer ses forces sur un nom plus significati que celui de M. Dufaure. Mais peu importe ; nous prenons M. Dufaure avec le sens que les voix de la gauche et du centre gauche donneront à sa candidature. On verra bien de quel côté est la majorité. Nous voudrions que toutes les questions fussent aussi nettement posées, et que toutes ces nuances de gauche et de centre gauche disparussent pour faire place à une opposition qui nous conduirait plus promptement au but.

Tarif des douanes français.

Une ordonnance du 24 décembre établit ou modifie de la manière suivante le tarif des douanes, à l'entrée, pour les objets ci-après désignés :

Albâtre brut.	par navires français		1	»
	par navires étrangers		3	50
Bois d'ébénisterie non dénommés. — Même droit que l'acajou.				
Bois de buis.	par navires français		3	»
	par navires étrangers. — Droit actuel.			
Caoutchouc brut ; importé des pays hors d'Europe par navires français.			7	50
Ecaille de tortue (carapaces et onglons débités en feuilles)	par nav. français	de l'Inde.	30	»
		d'ailleurs, hors d'Europe.	70	»
		des entrepôts.	100	»
	par navires étrangers.		150	»
Ecorces médicinales non dénommées.	par nav. français	des pays hors d'Europe.	30	»
		d'ailleurs. — Droit actuel.		
Ecorce de [illegible]	Par navires étrangers. — Droit actuel.			
	des pays situés à l'ouest du cap Horn		15	»
Emeri et autres pierres ferrugineuses non dénommées, à l'état brut	par navires français.		»	50
	par navires étrangers.		2	»
Fleurs médicinales non dénommées.	par nav. français	des pays, hors d'Europe	30	»
		d'ailleurs. — Droit actuel.		
	par navires étrangers. — Droit actuel.			
Herbes et feuilles médicinales non dénommées.	[illegible]	des pays hors d'Europe.	20	»
	[illegible]	d'ailleurs. — Droit actuel.		
Huile volatile [illegible]	[illegible] — Même droit que [illegible] ou essence de cannelle.			
Minerai de plomb de toutes sortes	par navires français		»	10
	par navires étrangers		3	80
Monnaies de cuivre et de billon, de fabrication étrangère, hors de cours. — Prohibées.				

Baptistin ouvrit de grands yeux.

— Vous doutez ? dit Monte-Christo.

Et il répéta en arabe à Ali les mêmes paroles qu'il venait de dire en français à Baptistin.

Ali écouta, sourit, s'approcha de son maître, mit un genou en terre, et lui baisa respectueusement la main.

Ce petit corollaire de la leçon mit le comble à la stupéfaction de M. Baptistin.

Le comte fit signe à Baptistin de sortir et à Ali de le suivre. Tous deux passèrent dans son cabinet, et là ils causèrent longtemps.

A cinq heures le comte frappa trois coups sur son timbre. Un coup appelait Ali, deux coups Baptistin, trois coups, Bertuccio.

— Mes chevaux! dit Monte-Christo.

— Ils sont à la voiture, Excellence, réplique Bertuccio. Accompagnerai-je monsieur le comte ?

— Non, le cocher, Baptistin et Ali, voilà tout.

Le comte descendit et vit, attelés à sa voiture, les chevaux qu'il avait admirés le matin à la voiture de Danglars.

En passant près d'eux il leur jeta un coup d'œil.

— Ils sont beaux en effet, dit-il, et vous avez bien fait de les acheter, seulement c'était un peu tard.

— Excellence, dit Bertuccio, j'ai eu bien de la peine à les avoir, et ils ont coûté bien cher.

— Les chevaux en sont-ils moins beaux ? demanda le comte en haussant les épaules.

— Si Votre Excellence est satisfaite, dit Bertuccio, tout est bien. Où va Votre Excellence ?

— Rue de la Chaussée-d'Antin, chez M. le baron Danglars.

Cette conversation se passait sur le haut du perron. Bertuccio fit un pas pour descendre la première marche.

— Attendez, monsieur, dit Monte-Christo en l'arrêtant. J'ai besoin d'une terre sur les bords de la mer, en Normandie, par exemple, entre le Hâvre et Boulogne. Je vous donne de l'espace, comme vous voyez. Il faudrait que dans cette acquisition il y eût un petit port, une petite crique, une petite baie, où puisse entrer et se tenir ma corvette ; elle ne tire que quinze pieds d'eau. Le bâtiment sera toujours prêt à mettre à la mer quelque heure du jour ou de la nuit qu'il me plaise de lui donner le signal. Vous vous informerez chez tous les notaires d'une propriété dans les conditions que je vous explique ; quand vous en aurez connaissance, vous irez la visiter, et si elle vous plaît, vous l'achèterez en votre nom. La corvette doit être en rade pour Fécamp, n'est-ce pas ?

— Le soir même où nous avons quitté Marseille, je l'ai vue mettre à la mer.

— Et le yacht ?

— Le yacht a ordre de demeurer aux Martigues.

— Bien ! vous correspondrez de temps en temps avec les deux navires qui les commandent, afin qu'ils ne s'endorment pas.

— Et pour le bateau à vapeur ?...

— Qui est à Châlons ?

— Oui.

— Mêmes ordres que pour les deux navires à voile.

— Bien !

— Aussitôt cette propriété achetée, j'aurai des relais de dix lieues en dix lieues sur la route du nord et sur la route du midi.

— Votre Excellence peut compter sur moi.

Le comte fit un signe de satisfaction, descendit les degrés, sauta dans sa voiture, qui, entraînée au trot du magnifique attelage, ne s'arrêta que devant l'hôtel du banquier.

Danglars présidait une commission nommée pour un chemin de fer, lorsqu'on vint lui annoncer la visite du comte de Monte-Christo. La séance, au reste, était presque finie.

Au nom du comte, il se leva.

— Messieurs, dit-il en s'adressant à ses collègues, dont plusieurs étaient des honorables membres de l'une ou l'autre chambre, pardonnez-moi si je vous quitte ainsi, mais imaginez-vous que la maison Thomson et French, de Rome, m'adresse un certain comte de Monte-Christo, en lui ouvrant chez moi un crédit illimité. C'est la plaisanterie la plus drôle que mes correspondants de l'étranger se soient encore permise vis-à-vis de moi. Ma foi, vous le comprenez, la curiosité m'a saisi et me tient encore ; je suis passé ce matin chez le prétendu comte. Si c'était un vrai comte, vous comprenez qu'il ne serait pas si riche. Monsieur n'était pas visible. Que vous en semble, ne sont-ce point des façons d'altesse ou de jolie femme que se donne là maître Monte-Christo ? Au reste, la maison située aux Champs-Elysées, et qui est à lui, je m'en suis informé, m'a paru propre. Mais un crédit illimité, reprit Danglars en riant de son vilain sourire, rend bien exigeant le banquier chez qui le crédit est ouvert. J'ai donc hâte de voir notre homme. Je me crois mystifié. Mais ils ne savent point là-bas à qui ils ont affaire ; rira bien qui rira le dernier.

En achevant ces mots et en leur donnant une emphase qui gonfla les narines de M. le baron, celui-ci quitta ses hôtes et passa dans un salon blanc et or qui faisait grand bruit dans la Chaussée-d'Antin.

C'est là qu'il avait ordonné d'introduire le visiteur pour l'éblouir du premier coup.

Le comte était debout, considérant quelques copies de l'Albane et du Fattore qu'on avait fait passer au banquier pour des originaux, et qui, toutes copies qu'elles étaient, juraient fort avec les chicorées d'or de toutes couleurs qui garnissaient les plafonds.

Au bruit que fit Danglars en entrant, le comte se retourna.

Danglars salua légèrement de la tête, et fit signe au comte de s'asseoir dans un fauteuil de bois doré garni de satin blanc broché d'or.

Le comte s'assit.

— C'est à monsieur de Monte-Christo que j'ai l'honneur de parler ?

— Et moi, répondit le comte, à monsieur le baron Danglars, chevalier de la Légion d'honneur, membre de la chambres des députés ?

Monte-Christo redisait tous les titres qu'il avait trouvés sur la carte du baron.

Danglars mordit la botte et se mordit les lèvres.

— Excusez-moi, monsieur, dit-il, de ne pas vous avoir donné du premier coup le titre sous lequel vous m'avez été annoncé ; mais vous le savez, nous vivons sous un gouvernement populaire, et moi je suis un représentant des intérêts du peuple.

— De sorte, répondit Monte-Christo, que, tout en conservant l'habitude de vous faire appeler baron, vous avez perdu celle d'appeler les autres comtes.

— Ah ! je n'y tiens pas même pour moi, monsieur, répondit négligemment Danglars : ils m'ont nommé baron et fait chevalier de la Légion d'honneur pour quelques services rendus ; mais...

— Mais vous avez abdiqué vos titres, comme ont fait plusieurs MM. de Montmorency et de Lafayette. C'était un bel exemple à suivre, monsieur.

— Pas tout à fait cependant, reprit Danglars embarrassé ; pour les domestiques, vous comprenez...

— Oui, vous vous appelez monseigneur pour vos gens ; pour les journalistes, vous vous appelez monsieur tout court ; vos concitoyens, citoyen. Ce sont des nuances très-applicables au gouvernement constitutionnel. Je comprends parfaitement.

Danglars se pinça les lèvres ; il vit que sur ce terrain-là il n'était pas de force avec Monte-Christo, il essaya donc de revenir sur un terrain qui lui était plus familier.

— Monsieur le comte, dit-il en s'inclinant, j'ai reçu une lettre d'avis de la maison Thomson et French.

— J'en suis charmé, monsieur le baron. Permettez-moi de vous traiter comme vous traitent vos gens ; c'est une mauvaise habitude prise dans les pays où il y a encore des barons justement parce qu'on n'en fait plus. J'en suis charmé, dis-je ; je n'aurai pas besoin de me présenter moi-même, ce qui est toujours assez embarrassant. Vous aviez donc, disiez-vous, reçu une lettre d'avis ?

— Oui, répondit Danglars ; mais je vous avoue que je n'en ai pas parfaitement compris le sens.

— Bah !

— Et j'avais même eu l'honneur de passer chez vous pour vous demander quelques explications.

— Faites, monsieur, me voilà, j'écoute et je suis prêt à vous répondre.

— Cette lettre, reprit Danglars, je l'ai sur moi, je crois. (Il fouilla dans sa poche.) Oui, la voici. Cette lettre ouverte à M. le comte de Monte-Christo un crédit illimité sur ma maison.

— Eh bien ! monsieur le baron, qu'y voyez-vous d'obscur là dedans ?

— Rien, monsieur ; seulement le mot *illimité*...

— Eh bien ! ce mot-là n'est-il pas français ?... Vous comprenez, ce sont des Anglo-Allemands qui écrivent.

— Oh ! si fait, monsieur, et du côté de la syntaxe on n'y a rien à redire, mais il n'en est pas de même du côté de la comptabilité.

— Est-ce que la maison Thomson et French demande à Monte-Christo de l'air le plus naïf qu'il put prendre, n'est point parfaitement solvable, à votre avis, monsieur le baron ? Diable ! cela me donnerait à penser. J'ai quelques fonds placés chez elle.

— Ah ! parfaitement sûrs, répondit Danglars, reprenant son sourire presque [illegible] leurs ; mais le sens du mot *illimité*, un mot plein de nuances, est tellement vague...

— Qu'il est illimité, n'est-ce pas ? dit Monte-Christo.

— C'est justement ce que je voulais dire, monsieur, que je voulais dire ; c'est le doute, et, dit le sage, dans le doute, abstiens-toi.

— Ce qui signifie, reprit Monte-Christo, que la maison Thomson et French est disposée à faire des folies, la maison Danglars ne l'est pas à suivre son exemple.

Toutefois, celles qui seront brisées, coupées et mutilées de manière à ne pouvoir servir que pour la refonte, seront admises sous le paiement des droits afférents à la matière brute dont elles sont formées.)

Pâte grossière de pastel.		20	»
Plumes à écrire brutes	par navires français	10	»
	par navires étrangers.	20	»
Produits importés de l'Inde en droiture par navires français.	Bois d'ébène.	2	»
	Cire jaune ou brune non ouvrée.	5	»
	Dents d'éléphant, en défenses entières ou en morceaux de plus de 1 kilog.	25	»
	Gommes pures	15	»
	Grandes peaux brutes sèches.	2	50
Racine de réglisse	par navires français	5	»
	par navires étrangers.	8	»

Sont rapportées les dispositions de l'ordonnance du 15 avril 1820, relatives à l'importation des racines de réglisse par le port de Marseille.

Soufre, par navires français.	Minerai.	des colonies françaises	»	1
		d'ailleurs. — Droit actuel.		
	En masse, non épuré	des colonies françaises	»	1
		des pays de production	»	50
		d'ailleurs. — Droit actuel.		
	En canons ou autrement, épuré, par navires étrangers. — Droit actuel.			
Cordages en phormium tenax, abaca, dit chanvre de Manille, et chanvre de Calcutta ou jutte. — Mêmes droits que les cordages de chanvre.				

(les 100 kilogrammes.)

Le bureau de garantie de Bordeaux est ajouté à ceux que désignent les lois des 2 juillet 1836 et 11 juin 1845, pour l'essai de la marque des montres de fabrique étrangère, importées sous le paiement des droits et l'accomplissement des formalités exigées.

Il serait à désirer, lorsque l'administration procède à un remaniement de tarifs, qu'elle mît en regard des droits nouveaux les quotités anciennes. Le public alors, qui est naturellement peu versé en général dans ces matières de fisc et de douanes, pourrait du premier coup-d'œil juger de la portée des mesures adoptées. Nous le ferons pour les plus importants des produits dénommés dans l'ordonnance. L'albâtre brut, par exemple, au lieu de 4 fr. 40 c. par 100 kilogrammes, ne paiera plus que 3 fr. 50 c. ; les bois d'ébénisterie, 5 fr. et 7 fr. 50 c., au lieu de 15 fr. ; le caoutchouc, 7 fr. 50 c., au lieu de 10 fr. ; le quinquina, 15 fr., au lieu de 25 fr. ; l'ivoire, 50 c., au lieu de 2 fr. ; le minerai de plomb, 10 c., au lieu de 3 fr. 80 c. Les produits indiqués comme venant en droiture de l'Inde, comme peaux, gommes, dents d'éléphant, etc., s'abaisseront de 40 à 606 pour 100. Le soufre enfin, importé des lieux de production, tombe de 75 à 50 c. ; et, pour encourager les envois de ce minerai des colonies, le droit est abaissé pour elles de 25 c. à 1 c. par 100 kilogrammes.

Affaires de Perse.

Trébizonde, 25 novembre.

La situation de la Perse n'a jamais été plus misérable, plus triste, plus malheureuse qu'aujourd'hui ; à l'exception de Tabriz de Teheran et de Schiraz, toutes les villes persanes sont en ruines et presque entièrement dépeuplées. Jyrahan, cette magnifique capitale de l'ancienne Perse, n'offre plus qu'un vaste monceau de ruines et le hideux et affligeant spectacle d'une population misérable et affamée. Dans des milliers de localités le sol qui offrait des champs si richement cultivés sous le règne de Fet Ali Schah, est abandonné et inculte sans aucune espèce de culture. Depuis le commencement de l'administration du visir Hadji Mirza Agassi, dont la sordide avarice est sans exemple même en Perse, l'oppression exercée par les sardars (grands seigneurs), par les propriétaires des villages et tous les fonctionnaires grands et petits, est devenue tellement intolérable que pour s'y soustraire les malheureux paysans ont abandonné en masse leurs villages et se sont enfuis dans les montagnes et les déserts, où ils préfèrent être exposés à toutes les privations, à la faim même plutôt que de se voir battus jusqu'à la mort par des maîtres dont ils ne peuvent assouvir la soif de l'or. La province d'Aserbidjad, autrefois si fertile, si bien cultivée, si riche, n'offre plus à la vue du voyageur qu'une contrée aride et dépeuplée. Si Tabriz, capitale de cette province, compte encore une population nombreuse, elle le doit à son heureuse situation géographique qui a fait de cette ville l'entrepôt du commerce entre l'Europe et l'Asie centrale. Elle le doit aussi à la Russie qui a détruit le commerce de Tiflis au profit de la première, en introduisant en Géorgie et dans toutes les provinces au delà du Caucase un tarif élevé qui rend tout commerce de transit impossible.

Quant à l'armée persane, elle compte en tout 5,000 hommes d'infanterie régulière et 4 bataillons d'artillerie. Il n'existe pas en Perse de cavalerie régulière; de ces 5,000 hommes, 2,000 sont en garnison à Teheran, le reste est dispersé dans les provinces. La garnison de Tabriz n'a pas plus de 500 hommes, bien que cette ville soit considérée comme la principale place de défense contre la Russie. J'ai souvent assisté à l'exercice et aux manœuvres de cette petite armée que commande un déserteur russe. Les Persans sont des hommes robustes, d'une taille élevée. Ils apprennent l'exercice européen plus aisément que les Turcs, mais l'organisation de ces troupes est détestable; les soldats sont mal payés, mal nourris, mal logés et couverts de haillons. Un capitaine persan peut dire comme Falstaff : il n'y a qu'une chemise et demie pour toute ma compagnie. Avec une armée si faible par le nombre et si tristement organisée, croirait-on sérieusement que la Perse pût résister à une invasion de la Russie, qui possède une armée de 60,000 hommes dans les provinces transcaucasiennes? Autant vaudrait opposer une planche aux envahissements de la mer. Le fléau de la Perse est l'administration du grand visir Hadji Mirza Agassi, vieillard à moitié fou, qui ne songe qu'à remplir ses caves de ducats, tandis que le trésor public est vide, que les troupes et les fonctionnaires publics ne sont pas payés et sont obligés pour pouvoir subsister, de piller les malheureux paysans. Tout autre que l'idiot Mohamed Schah, le souverain actuel de la Perse, ne laisserait pas ce grand visir faire tout ce qui lui plaît et ne fermerait pas les yeux à la ruine de son royaume. Le faible Mohamed Schah considère son ancien précepteur, le grand visir, comme un saint et ne s'occupe pas des affaires de l'état. La santé de ce monarque s'est fortement altérée depuis peu, bien loin d'être guéri par le charlatan français (1) qui lui fait prendre toutes sortes de drogues excitantes, il ne peut plus même monter à cheval et passe toute la journée étendu sur son divan brodé. La seule occupation du monarque persan consiste à jouer avec ses diamants et à se remplir l'estomac de viandes et de poisson. Ses facultés intellectuelles touchent à l'idiotisme.

L'état des provinces méridionales de la Perse est encore plus misérable que celui des provinces du Nord. A l'exception du Ghilan, qui exporte encore de la soie et du coton, toutes les autres provinces n'exportent plus aucun produit en Europe. Le Khorassan est tellement appauvri que le gouverneur de ce vaste district est constamment changé, à cause de l'impossibilité où est ce fonctionnaire de percevoir la même somme d'impôts qu'autrefois. L'influence politique que les souverains persans exerçaient jadis dans l'Asie centrale, a complétement cessé et ni le Khan de Hérat, ni les princes de Caboul et de Candahar ne songent plus à envoyer leur soumission au faible Mahomed Schah. »

(1) Le docteur Labat a exercé la médecine dans la ville d'Aix en Provence. Comme il n'y faisait pas fortune il partit pour l'Egypte où ses talents n'ont pas été non plus fort appréciés. C'est en désespoir de cause qu'il est allé offrir ses services au shah.

Le Message du président des États-Unis.

On pouvait prévoir que le Message de M. Polk soulèverait de graves discussions. Le *Journal des Débats* le blâme avec quelque vivacité, et combat la prétention du président des États-Unis, qui ne veut pas admettre pour l'Amérique la théorie reçue en Europe de l'équilibre des puissances. Après avoir dit qu'au sujet de l'Orégon, M. Polk se prononce sur un ton qui n'annonce pas que l'esprit de conciliation soit celui qui distingue le président actuel, car tout en parlant beaucoup de modération il en montre assez peu, et sa manière de voir est telle que si elle était adoptée dans les rapport de gouvernement à gouvernement, toute contestation entre les deux états se terminerait par une guerre, le *Journal des Débats* revient de nouveau sur les négociations sur l'Orégon ; il récapitule les autres points du Message et s'arrête au passage relatif à la dénonciation du traité, où M. Polk fait la proposition formelle, une fois ce délai expiré, de faire un acte éclatant de souveraineté dans l'Orégon ; et ce qu'il y a de plus sérieux dans ceci, dit-il, c'est que, si des concessions ont lieu sur la rive droite de la Columbia, c'est une déclaration de guerre, et même, sur la rive gauche c'est une sorte de défi.

Du reste une rupture entre les États-Unis et l'Angleterre ne lui paraît pas, même après le Message, un événement probable. Combien de fois, en Europe, n'a-t-on pas paru plus près des hostilités ! La chambre des représentants peut voter des mesures offensives pour la Grande-Bretagne ; il y a même lieu de croire qu'elle le fera, du moment que le premier magistrat l'y excite ; mais on est fondé à espérer que les intérêts pacifiques trouveront un refuge et un appui dans le sénat, qui réunit les principales illustrations du pays, et dans l'intervalle, le pays égaré pourra lui-même venir à récipiscence. Toujours est-il que le président souffle la guerre, et son Message, sous ce rapport, est une nouveauté, même après ceux du général Jackson.

Le *Journal des Débats* continue ainsi :

« Évidemment M. Polk appartient à une nouvelle école, et la démocratie américaine, dont il paraît reproduire fidèlement les passions, depuis la prise de possession du Texas, s'abandonne à une ambition qui pourra lui être fatale. Ce Message est sans précédent, non seulement par la manière dont y est traitée la question de l'Orégon, mais par le ton général qui le caractérise. Jusqu'ici, ou du moins jusqu'à Jackson, il était d'usage dans les Messages de parler avec ménagement des puissances européennes. Les présidents étaient des hommes qui avaient vu l'Europe, qui avaient apprécié de leurs yeux la force des grands états de l'ancien continent. Dans ces documents solennels rédigés particulièrement pour la multitude, on se montrait orgueilleux des institutions républicaines, on faisait pompeusement parade de la prospérité *sans égale* (c'était le mot consacré) de la patrie ; mais on évitait soigneusement ce qui eût pu être pris, de l'autre côté de l'Atlantique, pour de vaines et ridicules bravades. On exhortait la nation, conformément à la proclamation d'adieux de Washington, à se renfermer chez elle, à ne point rechercher d'autres conquêtes que celles qu'elle accomplissait si heureusement et avec tant de profit sur la nature inculte et sauvage. M. Polk, bien différent de ses illustres devanciers, se met au niveau des rudes, quoique dégradés qui gémissent sous le poids du régime monarchique et dont les forces de l'Union auraient bientôt raison. On ne peut expliquer autrement son imprudent langage à la vis de l'Angleterre.

« Ce n'est d'ailleurs pas la seule puissance envers laquelle le Message soit outrageant. La France aussi y est maltraitée à l'occasion du Texas. On reproche à la France d'avoir voulu qu'elle Texas formât un état indépendant, au lieu d'aller grossir la fédération américaine, et l'incorporation du Texas est représentée comme une victoire sur les *monarchies* européennes. On rappelle à la France qu'elle a été l'alliée des États-Unis ; qu'elle a avec l'Union un intérêt commun, celui de la liberté des mers. La France, en effet, est pour la liberté maritime ; mais cette liberté n'était pas en question dans l'affaire du Texas. La France a été l'alliée courageuse, puissante et utile de l'Union ; elle n'a pas cessé d'applaudir aux progrès de la prospérité et de la puissance américaine. Mais ce n'est pas une raison pour qu'elle approuvât les États-Unis, lorsqu'ils s'abandonnaient sans motif à l'esprit de conquête, lorsque, par un procédé à jamais condamnable, ils détachaient du Mexique une de ses plus belles provinces pour se l'approprier et pour y rétablir ce que les Mexicains avaient noblement aboli, l'infâme institution de l'esclavage. La France, pour ne pas être républicaine, n'en est pas moins dévouée à la cause de la liberté. Elle aime la justice, et n'a pas pu voir, sans éprouver un sentiment pénible, les États-Unis violer des principes du droit des gens pour spolier cette nation mexicaine, au sujet de laquelle le Message de M. Polk s'exprime dans les termes d'une détestable hypocrisie ; car il semble, à lire ce document, qu'aujourd'hui, après la mise du Texas, ce soient les États-Unis qui aient à se plaindre du Mexique. La France donc a obéi à une noble inspiration quand elle a négocié dans le but de mettre un terme à ces empiétements que rien ne justifie. La France enfin a pu croire qu'il était bon qu'en Amérique, comme partout, il y eût un équilibre des puissances.

« Sur ce dernier point, la prétention tout à fait inadmissible : il ne veut pas de ce système de l'équilibre appliqué à l'Amérique. Le nouveau continent, entraîné à l'écart par l'Europe à elle-même, donc l'Europe doit de même complétement s'abstenir à l'égard de l'Amérique. Mais la partie n'est pas égale, et M. Polk met en parallèle ce qui ne peut être comparé. L'Amérique, nous le savons, n'a jamais cherché à conquérir des territoires en Europe ; nous le croyons sans peine. Elle ne l'a pas fait ni elle ne le fera de longtemps. Au contraire, l'Europe possédait, il y a soixante-dix ans, la totalité de l'Amérique, elle y a conservé des possessions auxquelles elle ne renonce pas. Nous y avons la Guyane, dont nous espérons bien ne pas perdre quelque jour la plus petite parcelle ; l'Angleterre y conserve le Canada, ses autres dépendances, le Honduras, la Balize et la Guyane ; la Russie et la Hollande ont sur le continent américain des établissements. Tout le reste des Antilles appartient à l'Europe. Les puissances européennes sont donc en même temps des puissances américaines, vous pourquoi elles aussi le droit de maintenir, dans le Nouveau Monde un équilibre des États. La réclamation de M. Polk, sur ce point lui ferait honneur, toute mal fondée qu'elle est, si elle n'était [illegible]

— Comment cela, monsieur le comte.

— Oui, sans doute, MM. Thomson et French font les affaires sans chiffres ; mais M. Danglars a une limite aux siennes ; c'est un homme sage, comme il le disait tout-à-l'heure.

— Monsieur! répondit froidement le banquier, personne n'a encore compté avec ma caisse.

— Alors, répondit froidement Monte-Christo, il paraît que c'est moi qui commencerai.

— Qui vous dit cela?

— Les explications que vous me demandez, monsieur, et qui ressemblent fort à des hésitations.

Danglars se mordit les lèvres ; c'était la seconde fois qu'il était battu par cet homme, et cette fois sur un terrain qui était le sien. Sa politesse railleuse n'était qu'affectée, et touchait à cet extrême si voisin qui est l'impertinence.

Monte-Christo, au contraire, souriait de la meilleure grâce du monde, et possédait quand il le voulait un certain air naïf qui lui donnait bien des avantages.

— Enfin, monsieur, dit Danglars après un moment de silence, je vais essayer de me faire comprendre en vous priant de fixer vous-même la somme que vous comptez toucher chez moi.

— Mais, monsieur, reprit Monte-Christo décidé à ne pas perdre un seul pouce de terrain dans la discussion, si j'ai demandé un crédit illimité sur vous, c'est que je ne savais justement pas de quelles sommes j'avais besoin.

Le banquier crut que le moment était venu enfin de prendre le dessus ; il se renversa dans son fauteuil, et avec un lourd et orgueilleux sourire.

— Oh! monsieur, dit-il, ne craignez pas de désirer, vous pourrez vous convaincre alors que le chiffre de la maison Danglars, tout limité qu'il soit, peut satisfaire les plus larges exigences, et dussiez-vous demander un million...

— Plaît-il? dit Monte-Christo.

— Je dis un million, répéta Danglars avec l'aplomb de la sottise.

— Et que feriez-vous d'un million? dit le comte. Bon Dieu! monsieur, s'il ne m'eût fallu qu'un million, je ne me serais pas fait ouvrir chez vous un crédit pour une pareille misère. Un million! mais j'ai toujours un million dans mon portefeuille ou dans mon nécessaire de voyage.

Et Monte-Christo retira un petit carnet où étaient ses cartes de visite, deux bons de cinq cent mille francs chacun, payables au porteur, sur le Trésor.

Il fallait assommer et non piquer un homme comme Danglars. Le coup de massue fit son effet, le banquier chancela et eut le vertige ; il ouvrit au Monte-Christo deux yeux démesurés dont la prunelle se dilata effroyablement.

— Voyons, avouez-moi, dit Monte-Christo, que vous vous défiez de la maison Thomson et French? Mon Dieu, c'est tout simple ; j'ai prévu le cas, et quoique assez étranger aux affaires, j'ai pris mes précautions. Voici donc deux autres lettres pareilles à celle qui vous est adressée : l'une est de la maison Arnstein et Eskeles de Vienne sur M. le baron de Rothschild, l'autre est de la maison Baring de Londres sur M. Laffitte. Dites un mot, monsieur, et je vous ferai toute préoccupation en me présentant dans l'une ou dans l'autre de ces deux maisons.

C'était fait, Danglars était vaincu ; il ouvrit avec un tremblement visible la lettre d'Allemagne et la lettre de Londres que lui tendait du bout des doigts le comte ; vérifia l'authenticité des signatures avec une minutie qui eût été insultante pour Monte-Christo, s'il n'eût pas fait la part de cet égarement du banquier.

— Oh! monsieur, répondit-il, ces lettres qui valent bien des millions, dit Danglars en se levant comme pour saluer la puissance de l'or personnifiée en cet homme qu'il avait devant lui. Trois crédits illimités sur nos trois maisons! Pardonnez-moi, monsieur le comte, mais tout en cessant d'être défiant, on peut demeurer encore étonné.

— Oh! ce n'est pas une maison comme la vôtre qui s'étonnerait ainsi! dit Monte-Christo avec toute sa politesse ; ainsi vous pourrez donc m'envoyer quelque argent, n'est-ce pas?

— Parlez, monsieur le comte, je suis à vos ordres.

— Eh bien! reprit Monte-Christo, à présent que nous nous entendons, car nous nous entendons, n'est-ce pas?

Danglars fit un signe de tête affirmatif.

— Et vous n'avez plus aucune défiance? continua Monte-Christo.

— Oh! monsieur le comte! s'écria le banquier, je n'en ai jamais eu.

— Non ; vous désiriez une preuve, voilà tout. Eh bien! répéta le comte, maintenant que nous nous entendons, maintenant que vous n'avez plus aucune défiance ; fixons, si vous le voulez bien, une somme générale pour la première année, six millions, par exemple?

— Six millions, soit! dit Danglars suffoqué.

— S'il me faut plus, reprit nonchalamment Monte-Christo, nous mettrons plus ; mais je ne compte rester qu'une année en France, et pendant cette année, je ne crois pas dépasser ce chiffre... enfin nous verrons... Veuillez, pour commencer, me faire porter cinq cents mille francs demain, je serai chez moi jusqu'à midi, et d'ailleurs, si je n'y étais pas, je laisserais un reçu à mon intendant.

— L'argent sera chez vous demain à dix heures du matin, monsieur le comte, répondit Danglars. Voulez-vous de l'or, des billets de banque ou de l'argent?

— Or et billets par moitié, s'il vous plaît.

Et le comte se leva.

— Je dois vous confesser une chose, monsieur le comte, dit Danglars en se levant, je croyais avoir des notions exactes sur toutes les belles fortunes de l'Europe, et cependant la vôtre, qui me paraît considérable, m'était, je l'avoue, tout à fait inconnue ; elle est récente?

— Non, monsieur, répondit Monte-Christo, elle est au contraire de fort vieille date : c'était une espèce de trésor de famille auquel il m'était défendu de toucher et dont les intérêts accumulés ont triplé le capital ; l'époque fixée par le testateur est révolue depuis quelques années seulement, ce n'est donc que depuis quelques années que j'en use, et votre ignorance à ce sujet n'a rien que de naturel ; au reste vous la connaîtrez mieux dans quelque temps.

Et le comte accompagna ces mots d'un de ces sourires pâles qui faisaient si grand'peur à Franz d'Epinay.

— Avec vos goûts et vos intentions, monsieur, continua Danglars, vous allez déployer dans la capitale un luxe qui va nous écraser tous, nous autres pauvres petits millionnaires ; cependant, comme vous ne paraissez amateur, car lorsque je suis entré vous regardiez mes tableaux, je vous demande la permission de vous faire voir ma galerie, mes tableaux anciens, mes tableaux de maîtres, garantis comme tels ; je n'aime pas les modernes.

— Vous avez raison, monsieur, car ils ont en général un grand défaut, c'est celui de n'avoir pas encore eu le temps de devenir des anciens.

— Puis-je vous montrer quelques statues de Thorwaldsen, de Bartolini, de Canova, nos artistes étrangers? Comme vous voyez, je n'apprécie pas les artistes français.

— Vous avez le droit d'être injuste envers eux, monsieur, ce sont vos compatriotes.

— Mais tout cela sera pour plus tard, quand nous aurons fait meilleure connaissance ; pour aujourd'hui je me contenterai, si vous le permettez, de vous présenter madame la baronne Danglars ; excusez mon empressement, monsieur le comte, mais un client comme vous fait presque partie de la famille.

Monte-Christo s'inclina en signe qu'il acceptait l'honneur que le banquier voulait bien lui faire.

Danglars sonna ; un laquais, vêtu d'une livrée éclatante, parut.

— Madame la baronne est-elle chez elle? demanda Danglars.

— Oui, monsieur le baron, répondit le laquais.

— Seule?

— Non, madame a du monde.

— Comment sera-t-elle assez bonne pour me présenter devant quelqu'un, n'est-ce pas, monsieur le comte? vous ne gardez pas l'incognito?

— Non, monsieur le baron, dit en souriant Monte-Christo, je ne le reconnais pas ce droit-là.

— Et qui est près de madame? monsieur Debray? demanda Danglars avec une bonhomie qui fit secrètement tressaillir Monte-Christo, déjà renseigné sur les transparents secrets d'intérieur du financier.

— M. Debray est, Monsieur le baron, répondit le laquais.

Danglars fronça légèrement la tête.

— [illegible] Monte-Christo :

— [illegible]ray, dit-il, est [illegible] notre ami, secrétaire intime de monsieur [illegible] ; quand [illegible] elle a daigné en m'épouser, [illegible] une ancienne [illegible] était une demoiselle de Servieux, [illegible] noces [illegible] duc du Bouchet marquis de Nargonne, [illegible] pas l'honneur de [illegible] madame la baronne Danglars ; mais j'ai déjà rencontré M. Lucien [illegible]

— Bah! dit Danglars, où [illegible]

— Chez M. de Morcerf [illegible]

— Ah! vous connaissez [illegible] vicomte? dit Danglars.

— Nous nous sommes [illegible] ensemble à Rome à l'époque du carnaval.

— Ah! oui, dit [illegible], n'a-t-il pas entendu parler de quelque chose comme une aventure [illegible] avec des bandits, des voleurs dans des ruines? il a été tiré de là miraculeusement. Je crois qu'il a raconté quelque chose de tout cela à ma femme et ma fille à son retour d'Italie.

— Madame la baronne attend ces messieurs, revint dire le laquais.

— Je passe devant pour vous montrer le chemin, fit Danglars en saluant.

— Et moi, je vous suis, dit Monte-Christo.

(La suite à demain.)

sée, mais il prend soin de nous avertir expressément du contraire. Il est l'ennemi de la doctrine de l'équilibre américain, parce qu'il veut, dit-il sans vergogne, que ceux des Etats de l'Amérique qui désireraient s'adjoindre aux Etats-Unis, en aient la faculté. Voilà du moins qui est plus franc que les protestations de sympathie envers le Mexique qu'on a osé inscrire dans une autre partie du Message; mais ce n'est guère plus honnête. Avec la faiblesse d'esprit qui est le propre des *économies* européennes, de ce côté de l'Atlantique, on ne voudra voir dans cette doctrine qu'un moyen de s'emparer sans contradiction de la Californie, puis de la Sonora, puis de la province de Chihuahua, et, de proche en proche de Mexico. C'est d'une politique brutalement égoïste, et nous osons blâmer vivement ce prétendu patriotisme de l'école mordorne des Etats-Unis, persuadés que nous sommes qu'on trouble ainsi le repos du monde, et qu'on attire sur son pays, presque toujours, en retour de quelques satisfactions éphémères, d'affreuses calamités.

Puissent le congrès et les hommes sages, qui sont encore nombreux aux Etats-Unis, dispenser cette patrie des Washington et des Franklin, d'en faire la triste expérience! »

Le *Journal des Débats*, après avoir résumé dans son ensemble l'immense Message de M. Polk, conclut de la manière suivante :

« En résumé, pour la politique intérieure comme pour la politique extérieure, M. Polk paraît se considérer comme l'héritier du général Jackson. »Celui-ci, au moment de rendre le dernier soupir, disait à ses amis que l'Orégon appartenait tout entier à l'Union, et que c'était une discussion où il »fallait argumenter avec du canon. Cette opinion touchant l'Orégon est la »portion la plus épineuse de son héritage, et M. Polk semble l'avoir acceptée. »Il ne faut pas s'étonner de ce que tout le reste, bien ou mal, lui apparaisse »comme une loi dont il ne pourrait s'écarter sans sacrilége. »

—

Les journaux anglais, tout en constatant que le ton du message américain est peu amical, ne croient pourtant pas à une rupture.

« Les termes du Message, dit le *Times*, impliquent l'alternative d'une nouvelle négociation ou d'une guerre. Une guerre serait chose trop monstrueuse pour qu'on puisse y penser avant que tous les efforts aient été tentés dans le but d'arriver à une transaction. L'Angleterre et l'Amérique comprennent trop leurs mutuels avantages, leur mutuelle dépendance, leurs mutuels devoirs, pour préférer aux biens dont elles jouissent, et que la paix ne peut qu'accroître, la gloire sanglante et précaire des armes. Il est impossible que deux grandes nations, après avoir cicatrisé leurs larges blessures, et s'être élevées à un haut degré de prospérité commune, redeviennent ennemies et cherchent à s'entre-détruire pour un faux point d'honneur, pour la possession d'un désert lointain, séparé d'elles par des mers immenses ou des rocs inaccessibles. »

Le journal *whig the Globe* s'exprime ainsi :

« Le président Polk continue à réclamer l'Orégon comme propriété exclusive de l'Union-américaine. Ainsi le nouveau message n'a point dissipé les craintes qu'avait fait concevoir le premier sur le maintien des relations pacifiques entre les Etats-Unis et la grande-Bretagne. — Comme preuve des dispositions pacifiques des Etats-Unis, le président cite l'offre faite à la Grande-Bretagne de partager avec elle le territoire de l'Orégon, en prenant pour limite le 49 parallèle, des Montagnes-Rocheuses à l'océan Pacifique. M. Pakenham ayant rejeté cette offre, elle a été retirée; maintenant il n'est plus question de faire aucune concession, et on ne négociera plus. Le président veut le territoire de l'Orégon tout entier, comme on l'avait demandé dans le principe. Dans deux mois, après l'avertissement qui sera donné à notre ministre à Washington, l'Union prendra possession du territoire contesté. Si une majorité des deux chambres se rangeait à l'avis du président, événement que nous ne voulons pas prévoir, tant cette résolution serait insensée et amènerait des résultats funestes, il semblerait qu'il ne restât d'autre alternative que la guerre. Quand les gouvernements n'écoutent plus la raison ni la justice, c'est au glaive à décider. Que Dieu protége le bon droit; nous sommes forcés d'en venir à cette extrémité. Toutefois, à l'exception du journal officiel de Washington, les journaux américains ont pris un ton conciliant, ce qui autorise à croire, eu égard à la forme du gouvernement, que la chambre des représentants se montrera pacifique. »

La *Tribune de New-York* dit formellement que les droits de la Grande-Bretagne, sur sa part du continent américain, sont aussi bien établis et aussi légitimes que ceux de l'Union sur la sienne, et que c'est affecter des prétentions que de faire des représentations sur l'équilibre du pouvoir, et de prétendre que le continent américain est hors de la sphère des intérêts et des calculs européens. Malgré l'emphase qui règne dans la partie du Message concernant la question de l'Orégon, il est permis de croire que précisément cette tendance à produire de l'effet indique de la part du président quelques doutes sur le point de savoir s'il pourra soutenir la position qu'il a prise peut-être sans réfléchir. Dans son premier Message, le président avait pris un ton belliqueux, mais nous ne doutons pas qu'il ne fût sincère. Il s'était trompé sur le caractère et les ressources du pays qu'il dirigeait.

Nous résumons ci-après le long article que publie à ce sujet le *Standard* :

« Maintenant que l'on a eu le loisir de réfléchir sur les questions dont le Message du Président des Etats-Unis s'est occupé, les négociants de la Cité s'en montrent assez peu satisfaits. Les personnes qui espèrent que l'on viendra à bout de terminer à l'amiable le différend de l'Orégon, comptent sur la faiblesse présumée du pouvoir exécutif en Amérique; elles s'imaginent aussi que les idées émises par M. Polk ne représentent pas fidèlement l'esprit public en Amérique. D'autre part cependant on fait observer que ce n'est pas la raison, mais le nombre qui décide toutes les questions aux Etats-Unis. S'il y a danger dans la crise actuelle, c'est qu'il est à craindre que les hommes d'Etat les plus capables ne fléchissent devant l'ascendant de la multitude, au lieu de tâcher de faire prévaloir leur opinion personnelle.

»Dans un pareil état de choses, c'est principalement sur la sagesse et la fermeté de notre gouvernement que nous devons compter; et nous n'avons pas grand'chose à attendre de la prudence ou de l'équité des Américains. Aussi attache-t-on encore plus d'intérêt qu'à l'ordinaire à l'ouverture du parlement. Les hommes d'affaires ont la confiance que le cabinet actuel parviendra à résoudre pacifiquement la question: ils auraient beaucoup moins de foi dans l'habileté d'un ministère *whig*, avec lord Palmerston à la tête du département des affaires étrangères; car, soit à tort, soit à raison, le noble lord a la réputation d'avoir un caractère si belliqueux, que sa présence au ministère aurait été, en général, regardée comme un obstacle à la solution des difficultés que nous pouvons avoir avec les autres puissances. »

Nouvelles des journaux anglais.

On écrit de Windsor que la reine et le Prince Albert reviendront à Londres le 20 janvier. Les ordres ont été donnés pour préparer le palais de Buckingham à recevoir la cour pour cette époque. Il paraît positif que la reine fera en personne l'ouverture de la session du parlement, qui aura lieu le 22.

Bien que le doute sur les mesures à proposer au sujet des lois sur les céréales ne soit pas encore tout à fait levé, il n'est pas moins vrai que la rentrée de sir Robert Peel aux affaires a imprimé une plus grande fermeté au commerce en général, et exercé une heureuse influence sur le marché des fonds publics.

Comme il était facile de le prévoir, une réaction s'est déclarée dans le commerce des céréales: après une stagnation de quinze jours les acheteurs commencent à se montrer. Nous avons, dans notre numéro du 22 de ce mois, expliqué le motif qui a causé la baisse continuelle des prix des grains; quoique ce motif existe encore en grande partie, il n'est guère à supposer que cette baisse n'ait pas atteint sa dernière période.

Nos lettres particulières de Bercoutin du 6 décembre, dit le *Times*, nous apprennent qu'à la date du 25 du mois dernier, les consuls des cinq grandes puissances ont adressé des remontrances à Chekib-Effendi, pour lui dénoncer la conduite de l'agent turc dans le Libanon, comme ne concordant pas avec les propositions faites à Constantinople pour la pacification de ce pays.

—

La société de la paix, de Londres, vient d'adresser un mémoire à sir Robert Peel et aux autres membres du cabinet pour supplier le gouvernement de régler à l'amiable la question de l'Orégon, et de faire tous les efforts pour éviter un conflit avec les Etats-Unis à propos de cette question.

—

Des lettres de Vera-Cruz, du 6 novembre, reçues par le dernier arrivage des Etats-Unis, disent que le ministre spécial envoyé par le gouvernement américain pour ouvrir des négociations sur les différends entre le Mexique et les Etats-Unis, a soumis au cabinet de Mexico les propositions suivantes : 1° Le Rio del Norte sera fixé comme limite entre l'Etat du Texas et le Mexique; 2° une indemnité de 5,000,000 de dollars sera accordée aux Etats-Unis pour dédommager les sujets américains des pertes qu'ils ont essuyées du fait des autorités mexicaines; 3° la Haute-Californie sera cédée aux Etats-Unis jusqu'au sommet du golfe. — Ces conditions ont été soumises aux délibérations du sénat.

Nouvelles de Prusse.

Posen, 20 décembre.

Vu le voile épais qui couvre l'enquête judiciaire relative au complot de Posen, tout ami de l'ordre et de la paix doit être bien aise de reconnaître, à divers faits que le gouvernement n'en redoute point une explosion terrible. Une sage prévoyance lui avait inspiré de tenir les troupes du cinquième corps d'armée, non seulement dans le grand-duché, mais encore dans la Basse-Silésie, prêtes à marcher au premier appel, de charger des cartouches et de refuser tout congé jusqu'à nouvel ordre. Depuis, ces mesures ont été modifiées et l'on accorde de nouveau des congés aux militaires du corps susdit, même pour aller à de grandes distances. Il était aussi question d'échanger les deux régiments d'infanterie du grand-duché contre d'autres, ainsi qu'on l'a fait en 1831, où le 19e régiment d'infanterie fut envoyé vers le Rhin et y fut tenu éloigné pendant quelques années. Cependant on ne parle plus d'une telle dislocation, d'ailleurs inutile. Les soldats polonais du grand-duché étant répartis dans tous les régiments d'infanterie et de cavalerie de ligne du cinquième corps d'armée, dont la moitié se trouve en garnison dans la Silésie, les troupes en garnison à Posen ne se composent pas de Polonais seulement, mais en grande partie de Silésiens, sur lesquels le gouvernement peut compter absolument, de même que sur tous les officiers, qui, à peu d'exceptions près, sont aussi Allemands. Au jugement de ces derniers, il peut compter également sur les soldats polonais, qui à tous égards se conduisent bien, tant pour la discipline que pour la tenue et les exercices militaires. Ces dispositions des soldats polonais et la tranquillité qui ne cesse de régner parmi les masses du grand-duché de Posen, prouvent clairement que le gouvernement prussien, depuis cinquante ans qu'il existe, a déjà jeté de profondes racines, que les habitants en reconnaissent les bienfaits, et qu'il n'y a que quelques révolutionnaires incorrigibles capables d'espérer qu'ils provoqueront une insurrection dans les circonstances actuelles.

—

Les affaires de l'église protestante à Kœnigsberg commencent à prendre une tournure bien sérieuse. Une mesure prise par le gouvernement contre M. Rupp (aumônier militaire destitué à cause de ses vues modérées), a provoqué une scission complète au sein de la communauté protestante, et a fait surgir une nouvelle communauté qui s'est constituée et a déjà publié sa profession de foi. Il est dit dans ce document que la constitution hiérarchique de l'église protestante actuelle, entravant tout progrès, ne répond plus aux besoins de l'époque; que par conséquent la nouvelle communauté demande pour l'église protestante une constitution presbytérienne, dans laquelle la communauté tout entière se trouve représentée.

La nouvelle secte déclare, en outre, renoncer aux symboles proclamés obligatoires par l'église régnante, et que la mission de l'homme consiste principalement dans la fraternité et la charité. La nouvelle secte a envoyé une adresse au roi, dans laquelle elle lui expose les motifs qui ont décidé sa séparation de l'église protestante. D'un autre côté, la plus grande partie des ministres de Kœningsberg ont adressé au consistoire un mémoire justificatif dans lequel ils demandent la réintégration de M. Rupp dans ses fonctions.

—

M. le comte de Reventlow-Criminil, ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Danemarck, se trouve actuellement à Berlin pour négocier un traité relatif au péage du Sund, et dont la conclusion ne rencontrera probablement pas de grandes difficultés. Le Danemarck se décidera à apporter quelques modifications au traité de Londres du 13 août 1841; il accordera en outre plusieurs facilités relativement à la perception des droits à Elseneur, afin que les bateliers puissent continuer leur route sans éprouver de retard et être exposés à des vexations de la part des employés des douanes. De son côté, la Prusse s'engagera à laisser chômer la question du péage du Sund jusqu'à l'année 1851, ainsi jusqu'à l'expiration du traité anglo-suédois. On s'est convaincu sans doute que dans la position isolée où elle se trouve actuellement, la Prusse ne peut rien faire, et qu'en conséquence il vaut mieux patienter jusqu'à l'année 1851, pour poursuivre alors avec plus d'énergie les négociations conjointement avec la Suède, et, s'il est possible, avec l'Angleterre.

Nouvelles de Suisse.

Genève, 23 décembre.

Nous recommençons à voir arriver chez nous de nombreux émigrés du canton de Vaud, fuyant un pays où le domicile des citoyens est impunément violé, le culte religieux troublé ou profané, et l'autorité impuissante pour le maintien de l'ordre. Le spectacle de ce qui se passe depuis près d'une année chez nos malheureux voisins nous fait doublement apprécier la tranquillité dont nous jouissons aujourd'hui, et que nous avons su conquérir sur l'anarchie armée.

Les incendies ont cessé dans le Chablais. La police sarde s'est mise, à la suite de quelques arrestations, sur la trace d'une bande nombreuse d'incendiaires, la plupart, dit on, forçats libérés français, qui, après avoir exploité la Savoie orientale, se disposaient à passer en Suisse.

Depuis la mise à exécution du traité postal avec la France qui a réduit la taxe des lettres de France de plus de la moitié, la correspondance a pris une telle activité entre les deux pays, que notre administration de la poste va être forcée de doubler le nombre de ses facteurs. On assure que le chiffre des lettres tant de Paris que pour Paris a presque quadruplé depuis le 1er décembre.

—

Le grand-conseil de Bern de 1845 s'est dissous au milieu d'une extrême agitation et d'un grand désordre; c'est peut-être le premier résultat de décrets que la justice ne saurait approuver.

La question de la constitution est réservée au grand-conseil de 1846.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.

Op Dingsdag 30 *December* 1845.

De Twee Zusters, tooneelspel met zang, in twee bedrijven, vrij gevolgd naar het fransch van de heeren Scribe en Varner, (Jeanne et Jean ton); door den heer F. H. Greb. Op verëerend verlangen, gevolgd door **Simpson en Co.**, blijspel in drie bedrijven, vrij gevolgd naar het engelsch van Poole.

De aanvangten ZEVEN uren.

Grande Salle Tivoli.

A l'occasion de la veille du Nouvel An,

MERCREDI, 31 DÉCEMBRE 1845.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Le bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

OMNIBUS.

POMMADE FORTIFIANTE AU CAMPHRE,

du docteur RASPAIL,

CONTRE LA MALADIE DES CHEVEUX,

préparé par **Ed. Pinaud,** Parfumeur, 380, rue St-Honoré, à Paris. L'emploi de cette Pommade est le même que celui des Pommades ordinaires; il est bon de s'en servir matin et soir, en ayant soin d'enduire les cheveux de cette Pommade jusqu'à la racine; elle a pour but de guérir la maladie des bulbes capillaires, sous l'influence de laquelle les trois quarts de personnes perdent leurs cheveux.

Dépôt spécial en gros et en détail pour toute la Hollande, chez M. RENSBURG, Coiffeur, *Korte Houtstraat*, n° 25, à La Haye.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 27 Décembre.

		Int.	26 déc.	DUITSCH	FERME
	Dito en liquidation	3	—	71	—
	Dito dito	4	94	94	—
	Dito des Indes	4	—	94	—
Pays-Bas.	Syndicat	4	—	98	—
	Dito	3	—	90	—
	Société de Commerce	4	162	162	162
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4	—	114	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	—	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dé	6	—	—	—
Russie	Dito		—	97	97
	Dito Stieglitz et Comp.	4	—	80	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	7	—
	Deferred		—	13	—
Espagne	Ardoins	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Coupons Ardoins		—	24	—
	Obligations Golt. & Comp.	5	—	103	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	/	—	—	—
Brésil	(Emprunt à Londres 1839.		—	—	—
	Id. id. 1843.		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	59	60	—

Bourse de Paris du 20 Décembre.

		Int.	comptant	DUITSCH	FERME
			25 déc.		
France	Cinq pour cent		—	119 75	—
	Trois pour cent		—	82 70	—
	Emprunt Ardoin		—	87	—
	Anc. différée		—	—	—
Espagne	Nouv. dito		—	6	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet	2½	—	101 75	102
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
	Dette active	5	—	—	—
Belgique	Dito		—	—	—
	Banque belge		—	770	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Du 27 Décembre.

France	Cinq pour cent		—	119 25	—
	Trois pour cent		—	82 80	—
	Emprunt Ardoin		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
Espagne	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
	Dette active	5	—	—	—
Belgique	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	770	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 2[illegible] décembre.

Métaliques, 5 % 798 P. — Napl., 5 % [illegible]ard., 5 % 23 [illegible] Différée ancien, » . — Passive, 5 % [illegible] — Lots de Hesse [illegible] près la Bourse (2½ heures), Ardoins [illegible] A. sans variation.

Bourse de [illegible] du 26 [illegible]cembre.

3 % Cons. 94 [illegible] % Holl. 61 [illegible] 93 [illegible] 94 [illegible] 5 % 28 [illegible] — 3 [illegible] — Portug. 61 [illegible]

LA HAYE, chez **Léo[illegible]** *Loge Nieuwstraat*